



Winnipeg Land Titles Office - Titres fonciers Winnipeg

276 avenue Portage Avenue

Winnipeg, Manitoba R3C 0B6

Le 28 octobre 2014

À tous les clients de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments

Objet : Initiative d'amélioration des services aux clients - Mise à jour sur les comptes de dépôt

Dans le cadre de son initiative d'amélioration des services aux clients, l'Office d'enregistrement des titres et des instruments est heureux d'annoncer la mise en œuvre d'un nouveau système de comptabilité, le système perfectionné de gestion des comptes.

Pour préparer la mise en œuvre du nouveau système, les clients qui font des affaires avec l'Office d'enregistrement des titres et des instruments devront établir un compte de dépôt pour les titres fonciers.

Principaux avantages d'un compte de dépôt :

- un seul numéro de compte pour tous les bureaux de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments au Manitoba;
- la réception par courriel de relevés de compte pratiques, efficaces et détaillés;
- un suivi fiable des transactions foncières de votre client grâce à un rapport sur son dossier, qui est produit après un processus d'enregistrement du client et qui retrace toutes les transactions en utilisant le même numéro de dossier de client;
- un traitement plus rapide des remboursements en cas de documents rejetés, car le montant sera déposé dans votre compte et vous pourrez l'utiliser pour payer le traitement des documents soumis à nouveau pour un enregistrement.

Ce que vous devez savoir :

- À l'heure actuelle, l'étape n° 1 de la mise en œuvre ne remplace que le compte de dépôt pour les titres fonciers. Vous devrez toujours être titulaire d'un compte en ligne et d'un compte pour le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels séparés.
- Vous devrez fournir une adresse de courriel.
- Tous les fonds versés pour les services d'enregistrement du Bureau des titres fonciers seront déposés dans le compte.
- Tout paiement en trop sera remboursé par un dépôt dans le compte.
- Toute insuffisance de fonds sera portée au débit du compte.
- Vous pourrez obtenir un remboursement en soumettant une demande écrite, mais le montant minimum requis du remboursement est de 100 \$.
- Pour maintenir votre compte, il n'y a pas de solde minimum requis.

Au cours des prochaines semaines, nous vous ferons parvenir un formulaire de coordonnées fermes et une demande de compte de dépôt que vous devrez remplir et nous retourner.

Si vous avez des questions ou exigez plus d'information, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

- Comptes de dépôt : Rose Torrijos, analyste des recettes, 204-945-6524, tprclient@tprmb.ca.
- Coordonnées fermes : Susan DeVisser, chef d'équipe, 204-945-2252, tprclient@tprmb.ca.
- Si vous êtes un avocat et que vous avez des questions sur les incidences des modifications ci-dessus sur vos pratiques en matière de comptabilité de fiducie, veuillez consulter le site Web de la Société du Barreau du Manitoba à l'adresse, <http://www.lawsociety.mb.ca/member-resources/audit/the-property-registry-land-titles-accounts>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maureen Terra
Commanditaire executive de ISC
Office d'enregistrement des titres et des instruments